



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1916

Edition PDF du 27 juin 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1915 du 20 juin 2011

Dans ce numéro

Economiesuisse, une organisation patronale peu soucieuse des intérêts de l'économie (Jean-Daniel Delley)

L'organisation faîtière a une conception pour le moins étroite de son rôle

Election du procureur général de la Confédération: le ver est dans le fruit (Alex Dépraz)

Le système d'élection des magistrats par l'Assemblée fédérale n'est pas satisfaisant

Fiscalité des entreprises: la recette neuchâteloise est unique (Lucien Erard)

Une baisse d'impôt qui augmente les recettes et met fin au privilège de l'exonération

Une flamboyante indignation (Catherine Dubuis)

«Les Caves du Minustaire», de Rafik ben Salah, L'Age d'Homme, collection Contemporains, 2011

Economiesuisse, une organisation patronale peu soucieuse des intérêts de l'économie

Jean-Daniel Delley • 26 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17906>

L'organisation faïtière a une conception pour le moins étroite de son rôle

Economiesuisse², la fédération des entreprises suisses, est censée favoriser la création de conditions favorables à l'économie, les grandes entreprises actives au plan international comme les PME. Pourtant, à observer son comportement, on peut douter qu'elle remplisse sa mission.

Ainsi dans le dossier de l'énergie, economiesuisse peine à dégager une ligne politique qui puisse satisfaire l'ensemble de ses membres. Elle a très clairement opté en faveur des intérêts des puissants producteurs d'électricité et des distributeurs d'énergies fossiles. Si l'intérêt général de l'économie helvétique lui tenait vraiment à cœur, elle se serait prononcée sans hésitation pour l'abandon du nucléaire, une filière sans avenir. Et elle aurait milité pour un développement rapide des énergies renouvelables et une politique active d'économies d'énergie. Un choix justifié par la plus-value et la création d'emplois qualifiés que génère ce nouveau marché prometteur (DP 1914³). Les positions rétrogrades d'economiesuisse ont suscité la création d'une nouvelle organisation patronale -Cleantech⁴ -, consciente de l'importance et de la durabilité de ce marché.

Economiesuisse est en fait prisonnière de son idéologie. Elle croit que seul le marché est susceptible de conduire aux bons choix économiques. Et en fait elle défend une économie de «*grand-papa*», celle des grandes entreprises, du productivisme, de la croissance quantitative. Ainsi son directeur a récemment encore manifesté son opposition au plan de la Confédération pour promouvoir une économie verte (DP 1915⁵): les termes de plan et de

subvention n'entrent pas dans les catégories mentales de l'organisation patronale.

En 2000 déjà, economiesuisse a pesé de tout son poids financier pour faire échouer un contre-projet à l'initiative pour un centime solaire: non à l'interventionnisme étatique, non à de nouvelles taxes. Cette taxe sur tous les agents énergétiques, soutenue par l'ensemble des acteurs économiques de la construction, de l'équipement technique des bâtiments, les paysans, l'économie forestière, les syndicats, les consommateurs et les associations de protection de l'environnement, aurait dégagé 300 à 400 millions par an pour encourager les énergies renouvelables et des investissements privés de l'ordre de 15 à 20 milliards. Et surtout un potentiel d'économie d'électricité équivalant à la production d'une centrale nucléaire, comme le rappelle Rudolf Strahm (*Tages-Anzeiger*, 7 juin). Le marché n'a pas répondu aux attentes et la Suisse a ainsi perdu une décennie dans la nécessaire transformation de sa politique énergétique. Au plus grand profit des électriciens et des pétroliers.

Economiesuisse, toujours en retard d'une guerre, a manifesté le même manque de discernement dans le dossier du secret et de la réglementation bancaires, ne se ralliant qu'à contre-cœur et tardivement aux réformes. Par contre elle manifeste une énergie jamais en défaut pour revendiquer des allègements fiscaux, ignorante de l'importance des prestations publiques pour le bon fonctionnement de l'économie. La récente votation neuchâteloise (DP 1916⁶) la remplit d'aise et elle appelle les autres cantons à suivre cet exemple⁷. Moins d'Etat, moins d'impôts, ainsi se résume son programme.

Si l'économie suisse se porte bien, c'est malgré economiesuisse.

Election du procureur général de la Confédération: le ver est dans le fruit

Alex Dépraz • 22 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17872>

Le système d'élection des magistrats par l'Assemblée fédérale n'est pas satisfaisant

L'Assemblée fédérale était pour la première fois appelée à élire le patron du Ministère public de la Confédération⁹. Mais ce fut un non-choix: le titulaire actuel du poste, Erwin Beyeler, n'a pas été reconduit dans ses fonctions. Pour une première, ce ne fut pas une réussite. La Suisse se cherche désormais un nouveau représentant de l'action publique.

Il y a un peu plus d'une année, le Parlement avait accouché dans la douleur de la nouvelle loi¹⁰ sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (DP 1852¹¹). Chat échaudé craint l'eau froide. Sous l'ère très particulière de Christoph Blocher, les relations entre l'exécutif et le Ministère public avaient été conflictuelles. Pour éviter de revivre un épisode comparable, le Parlement a donc choisi de casser tout lien institutionnel entre l'exécutif et le procureur général de la Confédération.

Une minorité «*rad-soc*» emmenée par les conseillers aux Etats Dick Marty et Alain Berset l'a ainsi emporté sur le projet du Conseil fédéral: plutôt que d'être nommé et surveillé par le gouvernement, le procureur général et ses

adjoints sont élus par l'Assemblée fédérale et soumis à la surveillance d'une autorité particulière¹² composée de magistrats, d'avocats et d'experts.

On peut ergoter longtemps sur la véritable nature du Ministère public – autorité exécutive ou autorité judiciaire – mais le fait est que le législateur a calqué l'élection des procureurs sur celle des magistrats en croyant garantir leur indépendance vis-à-vis des contingences politiques. En effet, les juges des différents tribunaux fédéraux – c'est-à-dire non seulement le Tribunal fédéral (notre Cour suprême), mais aussi le Tribunal administratif fédéral, le Tribunal pénal fédéral et le nouveau Tribunal fédéral des brevets – sont également élus par l'Assemblée fédérale. Et comme pour les représentants du Ministère public, les magistrats sont élus pour une durée limitée – six ans contre quatre pour les procureurs – et rééligibles. Ce système a conduit de longue date les partis politiques à se répartir les postes et à n'élire que des candidats qui déclarent leur appartenance à tel ou tel parti. Plus de 150 magistrats sont désormais concernés par ce mode d'élection et de réélection.

Or, celui-ci pose problème à au moins trois égards.

D'abord, le Parlement n'est pas l'organe le mieux placé pour apprécier les qualités professionnelles et personnelles des candidats, surtout lorsque l'Assemblée fédérale est désormais amenée à siéger presque à chaque session pour procéder à des élections. Dès lors, les considérations politiques finissent par prévaloir. Ainsi, certains parlementaires, qui doutaient des capacités d'Erwin Beyeler à assumer sa fonction, étaient prêts à le réélire pour faire barrage à l'UDC qui souhaitait sa perte. A l'inverse, le même jour, l'Assemblée fédérale a élu un candidat UDC au Tribunal administratif fédéral contre l'avis de la commission judiciaire qui privilégiait une candidate verte. Impossible pour les parlementaires comme pour les observateurs de se forger une opinion sur les qualités réelles des différents candidats.

Ensuite, les magistrats et procureurs ne sont élus que pour une durée limitée: l'immense majorité d'entre eux sollicitent de nouveaux mandats et donc une réélection. Ce renouvellement peut placer le magistrat dans une situation inconfortable vis-à-vis des parlementaires appelés à lui renouveler leur confiance: difficile de ne pas penser à sa réélection au moment de rendre un

jugement délicat. Pour la fonction plus personnalisée de procureur général, dont le renouvellement interviendra juste après les élections fédérales, la pression sera d'autant plus importante.

Enfin, l'obligation résultant *de facto* de ce système pour toutes les personnes qui souhaitent faire carrière dans la magistrature fédérale ou au Ministère public d'adhérer à une formation politique est discutable. Dans l'ombre, les partis politiques opèrent le plus souvent une sélection des candidats à l'interne. Une partie de la doctrine juridique (voir par exemple [cet article de Tiziano Balmelli](#)¹³) considère que ce système viole

certains droits constitutionnels.

Le système actuel de nomination des magistrats fédéraux n'est d'ailleurs pas conforme aux recommandations¹⁴ les plus récentes du Comité des ministres du Conseil de l'Europe en la matière. Selon celles-ci, «*l'autorité compétente en matière de sélection et de carrière des juges devrait être indépendante des pouvoirs exécutif et législatif*». Pour le Comité des ministres, il n'y a pas d'indépendance des juges sans inamovibilité jusqu'à l'âge de la retraite «*s'il en existe un*». Avec une durée de fonction relativement courte –

six ans pour les magistrats – le système fédéral est loin du compte.

L'élection directe ou indirecte des magistrats pour une durée limitée est une longue tradition helvétique. Dans la plupart des cantons, les juges sont également élus par le Parlement. Pourtant, le canton de Fribourg a franchi un pas important dans sa Constitution de 2004¹⁵ en introduisant le principe d'inamovibilité des juges élus sur proposition d'un Conseil de la magistrature. Toute réforme n'est donc pas impossible. Reste à dépasser les frontières cantonales et renoncer aux prébendes partisans.

Fiscalité des entreprises: la recette neuchâteloise est unique

Lucien Erard • 21 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17864>

Une baisse d'impôt qui augmente les recettes et met fin au privilège de l'exonération

Plus de trois-quarts des électeurs en faveur d'une baisse de 50% en 6 ans de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales lors du scrutin du 19 juin¹⁶. Et si le parti socialiste a pour une fois soutenu une baisse d'impôts, c'est qu'il devenait urgent de faire une croix sur près de 40 ans de cadeaux fiscaux aux entreprises venues s'installer dans le canton et qui, la plupart, n'y payaient pas d'impôts.

Justifiée après la crise horlogère des années 70 et la perte de dizaines de milliers d'emplois, cette politique n'avait plus guère d'efficacité quand tant d'autres l'imitaient. Elle privait surtout le canton des ressources indispensables, partiellement compensées par des impôts sur les personnes physiques les plus élevés de Suisse.

Neuchâtel réalise ainsi l'égalité de traitement entre entreprises suisses et étrangères exigée par l'Union européenne, tout en restant compétitif et attractif en Suisse et surtout vis-à-vis de

l'étranger. Il n'empêche: si la réforme qui permettra d'imposer enfin toutes les entreprises du canton doit conduire à une hausse des recettes, elle ne permettra ni de réduire substantiellement la charge fiscale des personnes physiques, ni de financer les tâches essentielles de l'Etat qui font aujourd'hui l'objet de coupes drastiques – formation, transports, santé, aide sociale.

Avis à ceux qui y voient le modèle répondant aux exigences de l'Union européenne: ce qui a été possible à Neuchâtel ne le sera

pas dans les autres cantons où une telle baisse d'impôts entraînerait, contrairement à Neuchâtel, une réduction massive des recettes fiscales. Même chose pour la réduction de 0,5 à 0,005 pour mille de l'impôt sur le capital des holdings, le plus bas de Suisse, lui aussi euro-compatible: Neuchâtel n'a pratiquement pas de holding et n'a donc rien à perdre!

L'exemple de Neuchâtel montre, certes moins

tragiquement qu'en Irlande, que vouloir attirer des entreprises par une politique fiscale trop favorable se paie cher. Et si le taux fixé à Neuchâtel reste trop bas, il n'en constitue pas moins le maximum supportable pour des entreprises habituées à une exonération souvent totale. Neuchâtel pense ainsi attirer certaines entreprises à un moment où l'Arc lémanique, jusqu'ici plus attractif, semble voisin de

l'asphyxie.

Il faut donc espérer que les cantons comprendront qu'ils n'ont rien à gagner à se faire concurrence et qu'ils se décideront à harmoniser leurs impôts sur des personnes morales qui sont totalement mobiles. Ils pourront toujours accueillir des entreprises étrangères dans une Suisse qui reste très attractive, y compris par sa fiscalité, l'une des plus favorables de notre continent.

Une flamboyante indignation

Catherine Dubuis • 23 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17884>

«Les Caves du Minustaire», de Rafik ben Salah, L'Age d'Homme, collection Contemporains, 2011

La mode est aux indignés, et c'est une bonne mode; espérons qu'elle ne passera pas trop vite. Gageons plutôt qu'il ne s'agit pas d'une mode, mais bien d'un mouvement de fond, qui n'est pas près de se tarir.

Rafik ben Salah est un indigné. Toute son œuvre en témoigne, et particulièrement son dernier roman, *Les Caves du Minustaire*⁸. Ayant, pour des raisons politiques, quitté sa patrie, la Tunisie, à l'âge de 20 ans, grâce à l'appui, ô paradoxe, d'un oncle ministre, il s'est établi en Suisse romande, où il enseigne depuis de nombreuses années. Mais c'est aussi un homme qui souffre, un homme qui espère et un homme qui doute,

depuis le renversement de Ben Ali. Ce livre vient donc à point nommé pour nous rappeler, face au destin incertain des Tunisiens, le tout proche passé d'injustices, d'exactions, de rackett et d'abus de pouvoir d'un régime qui a basculé il y a juste quelques semaines.

Le narrateur des *Caves* est un conteur; il parle à «*sa sœur Houria*», l'épouse du grand Sidhom, respecté de tous. Il se fait le chroniqueur de l'histoire de son pays, quand le «*général Bouteboulis*» a décidé de mettre sur la touche le dey révérend par le peuple tunisien, et de s'y pousser à sa place. Dès ce moment, les gens ont commencé à avoir peur, car il se fomentait des choses effroyables dans les caves du Minustaire, nécessitant l'intervention d'hommes en blouse blanche à l'allure de toubibs ou de pharmaciens. Ce

phénomène s'avèrera être la conséquence des terribles tortures infligées à des malheureux qui ont eu la malchance de déplaire au pouvoir.

Deux héros dominent l'intrigue, touffue et méandreuse à l'instar d'un conte oriental: Sidhom, déjà nommé, et Rostom, l'honnête commerçant, assisté de sa femme, la belle Baya. Disons d'emblée que les femmes sont les vraies héroïnes du récit, même si leur culture les cantonne dans des rôles subalternes. Ce sont elles les vraies forces, malgré leur invisibilité dans le domaine public. Aux prises avec un rackett soutenu et encouragé par le pouvoir, et dont la description dépasse l'imagination, le couple cherche à résister. Baya en paiera les frais, de la façon qu'on peut imaginer, violée à

plusieurs reprises par des brutes cyniques qui agissent en toute impunité. Cette dernière avanie vient à bout de l'équilibre psychique de Rostom, qui profitera d'une fête officielle pour jouer son va-tout. Voilà comment on transforme un honnête homme en forcené.

Sidhom de son côté voit sa propriété envahie par les séides de Bouteboulis, qui le soupçonnent de donner asile à deux femmes recherchées pour des raisons politiques. Pour un homme respecté dont

la demeure est garante de paix et de sécurité, l'insulte est énorme, et Sidhom sort de cette épreuve «*abattu et comme vidé de ses substances*» (p.202).

Là-dessus se greffent l'aventure de Suisses jetés dans les geôles du régime et torturés pour d'obscures raisons, la disparition d'un écrivain tunisien exilé, revenu au pays pour y recevoir un prix, mais très probablement victime d'un complot, la cérémonie de remise du prix n'ayant été qu'un leurre pour

mieux attirer l'homme dans les rets du pouvoir.

Mais ne croyez pas que l'on pleure à cette lecture. On la dévore et l'on y rit au contraire, tellement ce livre est affreux et drôle, vivant portrait d'une dictature et de ses injustices qui font hurler au fou! Le tout empoigné dans une langue unique, presque chantée, qui joue avec les rimes et les rythmes, français oriental mâtiné de vaudois, dont je ne connais pas d'équivalents dans la littérature francophone.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1916#>
2. <http://www.economiesuisse.ch/fr/ueberuns/Pages/default.aspx>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/17650>
4. http://www.swisscleantech.ch/index.php?option=com_search&view=search&Itemid=138&lang=fr
5. <http://www.domainepublic.ch/articles/17798>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/17864>
7. http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/ste/unternehmensbesteuerung/pages/_detail.aspx?artID=kommentar_neuenburg_20110624
8. http://www.lagedhomme.com/boutique/fiche_produit.cfm?ref=978-2-8251-4129-8&type=47&code_lg=lg_fr&num=0
9. <http://www.bundesanwaltschaft.ch/ba/fr/home.html>
10. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c173_71.html
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/10272>
12. http://www.admin.ch/ch/f/rs/173_71/a23.html
13. <http://www.chez.com/tiziano/giustizia.pdf>
14. <https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?id=1707125&Site=CM>
15. http://www.admin.ch/ch/f/rs/131_219/index.html
16. http://www.ne.ch/neat/documents/info_archives/TousCP_5983/jan11_juin11_11920/CommCEVotaCanto19juin2011V1.pdf